

# Para Transpo

## Tarifs en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2011

PÉRIODE	COMPTANT/BILLET*	LAISSEZ-PASSER
Lundi au vendredi 6 h 30 à 8 h 59	4,25 \$ ou 3 billets <b>ou</b> 2 billets + 1,65 \$ <b>ou</b> 1 billet + 2,95 \$	Adulte/Étudiant Express, U-Pass ou ECOPASS+ <b>ou</b> Adulte/Étudiant Régulier ou ECOPASS + 1 \$ ou 1 billet <b>ou</b> Aîné 65+ ou Communautaire + 2,65 \$ ou 2 billets
Autres périodes (y compris les samedis, les dimanches et les jours fériés)	3,25 \$ ou 2 billets <b>ou</b> 1 billet + 1,95 \$	Aîné 65+ ou Communautaire + 1,65 \$ ou 1 billet <b>ou</b> Tous les autres laissez-passer (sans supplément)

### PRIX DES LAISSEZ-PASSER MENSUELS ET DES BILLETS

<b>Adulte Régulier</b> . . . . .	<b>.94,00 \$</b>	<b>Étudiant Régulier</b> . . . . .	<b>.75,00 \$</b>
<b>Adulte Express</b> . . . . .	<b>.116,00 \$</b>	<b>Étudiant Express</b> . . . . .	<b>.88,00 \$</b>
<b>Adulte Rural Express</b> . . . . .	<b>.145,00 \$</b>	<b>Étudiant Rural Express</b> . . . . .	<b>.113,00 \$</b>
<b>Aîné 65+</b> . . . . .	<b>.37,00 \$</b>	<b>Communautaire</b> . . . . .	<b>.32,00 \$</b>
<b>Billet d'autobus*</b> . . . . .	<b>.1,30 \$ ou 6/7,80 \$</b>		

\* Dans le cas d'un passage payé à l'aide de billets et d'argent comptant, ces billets ont leur valeur nominale. Seuls les billets de couleur bleu de 1,25 \$ (valide jusqu'au 31 décembre 2011) et les nouveaux billets violet de 1,30 \$ seront acceptés.

**Des laissez-passer Étudiant Annuel et Semestriel sont également disponibles.  
Les ECOPASS ne sont disponibles que par l'entremise de certains employeurs.  
Nous n'acceptons PAS les Passejours.**

**Étudiants utilisant Para Transpo:** Un laissez-passer Étudiant Express procure les mêmes avantages qu'un laissez-passer Adulte Express, tandis qu'un laissez-passer Étudiant Régulier procure les mêmes avantages qu'un laissez-passer Adulte Régulier. Le laissez-passer Étudiant doit être présenté avec la carte-photo d'identité d'étudiant valide d'OC Transpo. Les cartes-photo d'identité d'étudiants doivent être renouvelées en septembre chaque année. Un U-Pass d'étudiant (Université Carleton et Université d'Ottawa) est une carte d'identité unique avec photo et laissez-passer, et il est valide comme tarif express rural (voir note ci-dessous sur les tarifs ruraux) du 1<sup>er</sup> septembre 2011 au 30 avril 2012.

**Détenteurs de laissez-passer Aîné 65+ et Communautaire utilisant Para Transpo:** Les détenteurs de laissez-passer Aîné 65+ et Communautaire devront payer une somme additionnelle de 2,65 \$, ou deux billets, pendant les heures de pointe (entre 6 h 30 et 8 h 59, du lundi au vendredi). En tout autre temps, ils devront payer la somme additionnelle de 1,65 \$ ou un billet d'autobus. Le laissez-passer Aîné 65+ doit être présenté avec la carte-photo d'identité d'aîné d'OC Transpo.

**Tous les usagers doivent verser le tarif exact sur les véhicules de Para Transpo.** Utilisez des billets au lieu de payer en argent comptant et économisez.

**L'usager doit montrer son laissez-passer au chauffeur chaque fois qu'il monte à bord de l'autobus.** Le laissez-passer n'est valide qu'accompagné d'une carte-photo d'identité d'OC Transpo (à l'exception de l'ECOPASS, l'U-Pass et le laissez-passer annuel Aîné 65+). Le numéro de la carte d'identité, inscrit par l'usager sur la face avant de son laissez-passer, doit correspondre au numéro figurant sur la carte-photo d'identité. Le prix des cartes d'identité est de 8,50 \$ pour les adultes et les aînés, et de 6,25 \$ pour les étudiants.

**Tarifs ruraux :** Si vous habitez une zone rurale de la ville d'Ottawa, le tarif que vous devrez payer sera calculé au moment où vous réservez votre déplacement, selon l'endroit du départ et de la destination. Si vous utilisez un laissez-passer (des laissez-passer ruraux sont offerts), les frais de votre déplacement compris dans votre laissez-passer seront soustraits du tarif total.